

**Annexe II b**  
**Règlement d'examen**

Mention complémentaire Vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités* Formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1. Préparation de la vente</b>	U 1	3	CCF		Ponctuel oral	30 min
<b>E2. Vente d'une solution technique</b>	U 2	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	45 min
<b>E3. Gestion commerciale</b>	U 3	3	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h

CCF : contrôle en cours de formation.

\* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).